

Esther Waeber-Kalbermatten
Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

Assemblée des délégués de la Caisse Cantonale d'allocations familiales CIVAF

Mardi, 21 mai 2019, 16h00, Bains de Saillon

La version orale fait fois.

**Monsieur le président de la CIVAF, Claude
Bertholet**

**Sehr geehrter Herr Direktor der kantonalen
Ausgleichskasse Bernard Vogel**

**Mesdames et Messieurs les membres du conseil
d'administration de la CIVAF,**

**Madame la gérante de la CIVAF, Françoise
Scapuso**

**Chers-ères représentantes et représentants des
autorités cantonales et communales,**

Mesdames et Messieurs les délégués,

**Mesdames et Messieurs les collaboratrices et
collaborateurs de la CIVAF,**

Mesdames et Messieurs les invités,

In meinem persönlichen Namen und im Namen der Walliser Regierung begrüsse ich Sie an Ihrer diesjährigen Delegiertenversammlung der Kantonalen Familienzulagenkasse / Caisse cantonale d'allocation familiale CIVAF.

In seinem Regierungsprogramm, das im Januar 2018 verabschiedet wurde, hat der Staatsrat unter anderem beschlossen, den demografischen Wandel zu antizipieren und den sozialen Zusammenhalt und das Wohlbefinden der Walliser Bevölkerung zu bewahren. Dazu zählt, dass der Staatsrat Familien unterstützen will und eine familienfreundliche Steuerpolitik beibehalten wird.

In der Folge hat mein Departement (Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur) letztes Jahr eine Studie über die Situation der Walliser Familien in Auftrag gegeben. Die Studie soll als Grundlage für die Erarbeitung einer koordinierten Familienpolitik dienen.

Diese Studie wurde Ende 2018 fertiggestellt. Es zeigte sich, dass das statistische Profil der Familien im Wallis vergleichbar ist mit dem Rest der Schweiz.

Allgemein lässt sich sagen, dass die kinderreichen Familien im Wallis dank hohen Familienzulagen relativ gut gegen Armut abgesichert sind. Alleinerziehende Vater oder Mütter sind dagegen stark armutsgefährdet und ebenso auf bedarfsabhängige Leistungen angewiesen wie in der restlichen Schweiz.

Le rapport sur la situation des familles en Valais conclut que notre canton offre des conditions cadres très favorables à la famille en matière d'allocations familiales et d'allégements fiscaux. Il s'agit en effet de l'un des cantons les plus généreux en matière d'allocations qui dépassent largement les montants minimaux prévus par la Loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam). De plus, une fiscalité avantageuse soulage les familles valaisannes.

Cependant, il y a des faiblesses au niveau de certaines prestations sociales pour les familles à faibles revenus, en particulier en ce qui concerne l'avance sur les pensions alimentaires, les faibles montants des bourses d'études ou encore l'absence d'une politique cantonale et communale favorisant les logements à loyers modérés.

Le Conseil d'Etat s'est donc fixé dans le domaine de la sécurité économique des familles les objectifs suivants :

1. Optimiser les prestations d'avances sur contributions d'entretien
2. Améliorer l'accès à la formation pour les bas revenus, via notamment des bourses d'études adaptées
3. Développer une politique de logements avec loyers accessibles pour les familles à faibles revenus
4. Optimiser le soutien au paiement des primes d'assurance-maladie pour les familles

Mon Département a déjà ajusté le subventionnement des primes d'assurance-maladie pour l'année 2019 pour les familles avec des enfants et des jeunes en formation. A partir de 2020, le budget prévoit un soutien financier encore plus important pour les primes des personnes de conditions économiques modestes.

La mise en œuvre concrète des mesures en faveur des familles dépend de différentes institutions de l'Etat, des communes ainsi que des organisations en faveur des familles.

Comme le démontre le rapport sur la situation des familles en Valais, vous jouez un rôle important dans la politique de la famille de notre canton.

Je remercie la CIVAF pour son soutien apporté aux familles. Vous contribuez ainsi de manière significative au bien-être de la population de notre canton. Grâce à votre soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre de la révision de la loi, les familles confrontées à la maladie d'un enfant peuvent maintenant demander une aide financière d'urgence. Les personnes qui perçoivent des indemnités journalières de chômage pourront dorénavant toucher également une allocation de naissance ou d'adoption. Ces prestations sont financées par le fonds familial cantonal géré par la caisse cantonale de compensation.

Je souhaite que les familles valaisannes soient soutenues et je suis convaincue qu'une bonne politique familiale représente un investissement sûr et durable pour l'avenir.